

De nouveaux modes d'expression démocratiques

La démocratie électronique : quelles attentes ?

Si le développement des TIC, et notamment d'Internet, a suscité de nombreuses attentes quant à l'exercice de la démocratie – la participation des citoyens deviendrait plus directe, plus suivie et quasi instantanée –, et si plusieurs dispositifs ont été mis en place pour aller dans ce sens, les études menées *a posteriori* tempèrent très sensiblement un pareil optimisme. Elles montrent que ces technologies n'ont guère eu d'impact sur les taux de participation pas plus que sur l'enrichissement du dialogue au sein de l'espace public. Mais au-delà des limites inhérentes à l'e-démocratie, on doit aussi observer les fortes réserves du personnel politique à une véritable association des citoyens aux décisions prises, la crainte, fût-elle irrationnelle, d'une subversion de la relation gouvernés-gouvernants expliquant cette attitude. Jérôme Tournadre-Plancq pense néanmoins possible le développement de la démocratie électronique : outre d'évidentes applications pratiques, elle peut conduire à une vie politique plus transparente et permettre une meilleure prise en compte par les gouvernants des besoins des populations.

C. F.

Dans un contexte saturé de discours sur la « crise » de la représentation, la démocratie électronique – cette intégration des nouvelles technologies dans les processus de participation, de délibération et de protestation politiques – a semblé porteuse de toutes les promesses. Le développement du *Web 2.0*, dont l'élan participatif et interactif a été parfaitement saisi par la campagne électorale de Barack Obama en 2008, a même pu accentuer cette vision des choses. Qu'ont cependant en commun l'allocution hebdomadaire d'un chef de gouvernement *via* Youtube, le lancement récent d'un vaste réseau social virtuel mettant en relation ONG et citoyens, l'usage de l'électronique par près de 10 % des votants lors des élections locales estoniennes de 2009, la création remarquée d'un site offrant à l'internaute européen de « découvrir » sa sensibilité politique ? Ne doit-on voir ici que de simples instruments un peu clinquants mais ne renouvelant en rien l'activité politique ? Agrégés, donnent-ils au contraire naissance à une *forme politique* spécifique (1) ?

Cybertopia ? (2)

De manière somme toute classique (3), le développement d'Internet et, plus généralement, des technologies de l'information et de la communication (TIC), a suscité un certain nombre d'attentes dans le champ de la démocratie. Celles-ci se sont, dans un premier temps au moins, appuyées sur l'idée d'une participation plus directe, immédiate et régulière du citoyen dans les affaires de la Cité (4). Elles ont surtout pu se mouvoir dans un imaginaire (5) pour le moins séduisant car dominé par la représentation d'un citoyen désormais au cœur d'une vaste agora régulée par l'égalité, la délibération et la collaboration. C'est dès lors sans peine qu'a pu se dessiner la perspective d'une « transformation radicale » (6) du rapport gouvernants/gouvernés et d'un dépassement des cadres démocratiques traditionnels (parlements, exécutifs, partis, etc.). Les citoyens allaient ainsi être appelés à passer du statut de publics faibles (« *Les publics dont les pratiques de délibération consistent*

(1) L'usage d'Internet *dans* et *contre* les dictatures soulève des problématiques spécifiques, que l'on ne saurait confondre avec celles associées à l'usage *politique* d'Internet dans les démocraties libérales, thème au centre de cette contribution.

(2) Ebo Bosah (dir.), *Cyberghetto or Cybertopia ? Race, Class and Gender on the Internet*, Westport, Praeger, 1998.

(3) Que l'on pense, par exemple, à ce journaliste américain qui, dans les années 1920, se demandait si la radio « n'allait pas permettre au peuple d'être lui-même le gouvernement » (in Patrice Flichy, « Les enjeux démocratiques et administratifs d'Internet », *Regards sur l'actualité*, n° 327, Paris, La Documentation française, 2007, p. 5).

(4) Voir sur ce point le désormais classique ouvrage du philosophe Benjamin Barber, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997 (1984).

(5) Patrice Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, Paris, La Découverte, coll. « Sciences et société », 2001.

(6) Jacques Chevallier, *Science administrative*, 4^e édition, Paris, PUF, coll. « Thémis », 2007, p. 543.

exclusivement en la formation d'une opinion et ne comprennent pas la prise de décision ») à celui de publics forts (« Des publics dont le discours comprend à la fois la formation de l'opinion et la prise de décision ») (7), sur fond de « démocratie continue » (8) (par opposition à une démocratie représentative « intermittente » car activée au seul moment des élections). La force de ces croyances tient certainement à la diversité des groupes et institutions les portant, qu'il s'agisse d'activistes, de sociétés commerciales, d'essayistes et d'universitaires engagés (9), mais également de représentants d'élites politiques affirmant y voir un remède à l'apathie civique qui caractériserait les démocraties libérales contemporaines. Pour ne prendre qu'un exemple, en 2009, le Conseil de l'Europe entendait ainsi rappeler à ses États membres que les technologies de l'information et de la communication « facilitent progressivement la diffusion d'informations et le débat sur des questions politiques, élargissent la participation démocratique des individus et groupes d'individus et accroissent la transparence et la responsabilité des institutions et processus démocratiques, s'avérant ainsi utiles aux citoyens et bénéfiques à la démocratie et à la société » (10).

Il est vrai qu'un certain nombre de dispositifs mis en place à travers le monde ont pu, depuis le début des années 2000, laisser penser à l'émergence d'un nouveau rapport à la politique, ouvrant vers un partage des rôles inédit entre gouvernants et gouvernés. C'est ainsi que peut, par exemple, être interprétée l'initiative prise par le gouvernement néo-zélandais, en septembre 2007, de permettre aux internautes de commenter et d'amender un texte législatif devant par la suite être soumis aux parlementaires (11). C'est également à cette recherche de collaboration entre élus et électeurs que peut être rattaché le développement de la pétition électronique. Présente, à titre plus ou moins expérimental, dans différentes arènes parlementaires en Europe (Bundestag allemand, Assemblée galloise), l'e-pétition a fait l'objet d'une mise en place particulièrement concluante au sein du Parlement écossais. Ce dernier dispose en effet, depuis plusieurs années, d'un forum électronique permettant de recueillir ce type d'initiative, ainsi que d'une commission chargée de retenir les revendications les plus pertinentes et d'examiner les suites pouvant leur être données. Il peut en effet arriver que certaines donnent lieu à l'amendement de textes en cours de discussions ou à la révision de politiques publiques en action.

À l'épreuve des faits

Sans pour autant nier l'intérêt de ces initiatives ambitieuses, auxquelles pourraient d'ailleurs être ajoutées quelques expériences de budgets participatifs « 2.0 » (12), les vertus parfois attribuées à la démocratie électronique et, plus généralement, l'idéalisation civique dont elle peut faire l'objet, méritent d'être interrogées. Il est tout d'abord hasardeux de voir dans les dispositifs

qui la composent autant de remparts au désintérêt citoyen et, plus encore, au sentiment d'incompétence politique qui, chez de nombreux individus, nourrit ce même désintérêt. En témoigne, entre autres, le bilan contrasté des expériences de vote électronique, qu'elles empruntent les voies d'internet, de la téléphonie mobile (*via* les SMS) ou des machines à voter. Sans même revenir sur la faillibilité de ces dispositifs, de nombreuses études ont très clairement démontré leur faible impact sur les taux de participation aux élections. En l'état actuel des choses, le « e-voting » (13) n'a rien d'un « bulletin magique » (14), notamment aux yeux de ceux qu'il est censé séduire en priorité : les plus jeunes. Cette capacité de mobilisation toute relative est d'ailleurs observable avec d'autres supports numériques. L'engouement civique ou participatif autour des nombreux forums mis en place par des gouvernements nationaux ou locaux est ainsi à relativiser (15). Souvent présenté en modèle du genre, le programme Madrid Participa, qui doit permettre de recueillir les avis des Madrilènes sur des questions relatives à la vie des districts qui composent la ville, illustre assez bien cette réalité. Les consultations menées dans ce cadre (plus d'une vingtaine depuis 2004) n'atteignent guère plus de 2 % de l'électorat. En outre, même lorsque le succès semble être au rendez-vous, plane toujours le soupçon d'une captation de l'instrument par certains groupes ou, plus simplement, de son utilisation par des individus s'intéressant déjà à la question politique. Il en va ainsi du portail participatif estonien « Osale.ee », créé en juillet 2007 autour d'une idée ambitieuse : permettre à tout citoyen d'avancer une proposition de loi, qui sera soumise à la discussion et au vote des autres internautes enregistrés auprès du portail. Si une majorité absolue se dégage, le texte est transmis au ministère compétent qui dispose alors d'un mois pour exposer sa position dans un document argumenté. Trop récent pour avoir donné

(7) J'emprunte librement ces deux catégories à Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 2005, p. 140.

(8) Stefano Rodotà, *La démocratie électronique. De nouveaux concepts et expériences politiques*, Rennes, Éditions Apogée, 1999, p. 12.

(9) Thierry Vedel, « L'idée de démocratie électronique : origines, visions, questions », dans Pascal Perrineau (dir.), *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003.

(10) Conseil de l'Europe, *La démocratie électronique. Recommandation CM/Rec(2009)1 et exposé des motifs*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, février 2009.

(11) <http://policeact.govt.nz/wiki/>

(12) Les autorités de l'Iowa, relayées par les Partis démocrate et républicain, ont, par exemple, récemment proposé aux habitants de cet État de participer *via* internet à la définition d'un « budget de crise » pour l'année 2010. Pour une synthèse sur les budgets participatifs électroniques, se reporter notamment au document de Tiago Peixoto, « E-Participatory Budgeting : e-Democracy from Theory to Success ? », E-Democracy Centre (Zurich), *e-Working Papers*, 2008.

(13) Le vote électronique est par ailleurs reconnu constitutionnellement depuis 2009 dans le canton de Genève.

(14) Pippa Norris, « Will New Technology Improve Turnout ? », *Conférence Political communication in the 21st century*, Université d'Otago, Nouvelle-Zélande, janvier 2004.

(15) Pour ce qui concerne les initiatives des autorités locales en France, voir Stéphanie Wojcik, « Les forums électroniques municipaux. Espaces de débat démocratique », *Sciences de la société*, n° 60, octobre 2003.

lieu à des évaluations suffisamment fiables, ce dispositif s'inscrit néanmoins dans la continuité de *Today I decide*, mis en place par les autorités estoniennes en 2001. Or, la notoriété et le succès apparent (16) de *Today I decide*, qui ont justifié que la Commission européenne parraine la création d'un dispositif s'en inspirant largement, (TiD+) (17), ne peuvent faire oublier que, sur les 7 000 internautes inscrits en 2007, quelques dizaines seulement pouvaient être considérés comme réellement « actifs » car participant régulièrement aux débats ou formulant des propositions. Ce constat conduit à reconsidérer également l'idée selon laquelle internet offrirait, par le biais d'espaces de débat et de délibération sans frontières, une extension vertueuse et non discriminante à l'espace public. Au-delà de la critique formulée par Jürgen Habermas, qui n'y voit que « fragmentation » en millions de « *chat rooms* » (18), l'internaute moyen n'est pas autant que certains voudraient le croire immergé dans l'échange d'arguments et la pluralité de l'information. C'est avant tout une forme d'« auto-ségrégation » (19) qui prédomine, les individus intéressés par la question politique ayant en général tendance à sélectionner les sources d'informations, d'idées et de débats en fonction de leur propre sensibilité, et ce aux dépens de la démocratie selon le philosophe Cass Sustein (20).

Timidité ou défiance du monde politique ?

L'e-démocratie a certes des limites mais son développement souffre également de la « timidité » (21) dont font preuve les élus à son égard. Au-delà de quelques promesses et de réalisations lancées en grande pompe, on ne peut en effet que constater l'ambition très mesurée de la plupart des expériences jusqu'à présent menées par les autorités politiques. Un rapport conjoint des Nations unies et de l'Union interparlementaire constatait d'ailleurs récemment l'existence d'un « fossé significatif entre ce que les nouvelles technologies de l'information et de la communication rendent possible et ce qui est effectivement accompli par les parlements » (22). La diffusion d'informations et la consultation semblent, la plupart du temps, constituer l'horizon de l'e-démocratie telle qu'elle est mise en œuvre par les puissances publiques. En outre, lesdites consultations concernent souvent des points certes en lien avec le quotidien des citoyens mais d'une importance toute relative : multiplication des sollicitations électroniques sur des questions d'aménagement urbain dans certaines villes du Nord de l'Europe, récente campagne menée par la municipalité de Londres pour déterminer quels parcs devaient se voir attribuer une subvention, etc. Au-delà de la banale et immédiate « démocratie presse-bouton » que peuvent engendrer ces consultations tous azimuts, ce confinement du processus e-démocratique à des thèmes ou des événements de second plan porte en lui un risque non négligeable de dépolitisation et de désenchantement (23).

Comment comprendre cette difficulté à passer à un stade supérieur alors que dans le même temps, l'administration électronique – l'autre versant du e-Gouvernement – est massivement investie (sur un plan tant matériel que politique) par les gouvernants aux quatre coins du globe (24). Un début de réponse peut certainement être trouvé dans les représentations que ces mêmes gouvernants ont de la démocratie électronique. Dès 2002, au Royaume-Uni, la commission de l'information de la Chambre des Communes mettait par exemple explicitement en garde contre tout enthousiasme excessif. Ses membres estimaient en effet qu'il devait être « clair » pour les participants à une expérience de démocratie électronique qu'il ne leur était pas demandé de « produire une politique mais de nourrir la réflexion des législateurs » (25). Simple méfiance ou réelle défiance ? L'enquête menée auprès d'élus nationaux par les chercheurs autrichiens Harald Mahrer et Robert Krimmer aide à y voir un peu plus clair, notamment parce que l'Autriche est par ailleurs l'un des pays les plus en avance en matière d'administration électronique (26). En effet, si les élus interrogés attendent explicitement des outils électroniques qu'ils renouvellent le système administratif et atténuent

(16) Entre 2001 et la fin d'année 2006, 6 837 internautes ont été enregistrés et ont ainsi pu participer à cet exercice : 1 025 propositions ont été avancées, 654 ont recueilli une majorité suffisante pour être transmises et 580 ont obtenu une réponse. Ce sont ainsi, durant cette première période d'observation, neuf idées portées par ce processus qui auraient, même partiellement, été mises en œuvre par le gouvernement.

(17) Mis en place en 2006, TiD+ est censé permettre aux citoyens de « prendre l'initiative en matière de proposition et de discussion de nouvelles réglementations » (<http://tidplus.net/project/>).

(18) Jürgen Habermas, « Political Communication in Media Society : Does Democracy Still Enjoy an Epistemic Dimension ? The Impact of Normative Theory on Empirical Research », *Communication Theory*, vol. 16, n° 4, 2006, pp. 411-426.

(19) Henri Farrell, Eric Lawrence et John Sides, « Self-Segregation or Deliberation ? Blog Readership, Participation and Polarization in American Politics », George Washington University, juillet 2008, <www.themonkeycage.org/blogpaper.pdf>

(20) Cass Sustein, *Republic.com 2.0*, Princeton, Princeton University Press, 2007, ainsi que *Going to Extremes. How Like Minds Unite and Divide*, Oxford, OUP, 2009.

(21) Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs Démocratie agnostique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, n° 30, mai 2008, p. 137.

(22) *World e-Parliament Report 2008*, New York, Nations unies, 2008, p. viii.

(23) Ces consultations se heurtent, par ailleurs, toujours à la question de la participation, laquelle ne peut être déconnectée de l'importance des questions soumises à la consultation. C'est ce que laissent entrevoir les résultats des consultations annuelles menées par les élus de la ville de Kalix, en Suède. Si celle conduite en 2001 n'a mobilisé que 7 % de la population autour d'une simple question d'aménagement urbain, la suivante, relative à l'augmentation des impôts, a en revanche su intéresser plus de 50 % des inscrits.

(24) Ces évolutions se vérifient notamment dans la multiplication des services publics mis en ligne. Voir United Nations (Department of Economic and Social Affairs), *E-Government Survey 2010. Leveraging e-Government At a Time of Financial Crisis and Economic Crisis*, New York, United Nations, 2010, pp. 57-99.

(25) The House of Commons Information Committee, *Digital Technology : Working for Parliament and Public*, Londres, House of Commons, 2002.

(26) Harald Mahrer et Robert Krimmer, « Towards the enhancement of e-democracy : identifying the notion of the "middleman paradox" », *Information Systems Journal*, 15, 2005, pp. 27-42.

par-là même la « désaffection citoyenne à l'égard des représentants politiques » (27), il en va différemment dès lors qu'est abordée la question d'une participation électronique des citoyens qui ne s'arrêterait pas au vote. Au-delà des arguments classiques sur la sécurité défaillante des dispositifs ou la complexité croissante des affaires publiques, c'est avant tout la crainte d'un « basculement du pouvoir » au profit d'un citoyen « non-informé », pour reprendre les termes de l'un des parlementaires interrogés, qui est suggérée (28). La démocratie électronique et le renouvellement participatif qu'elle pourrait éventuellement nourrir sont perçus comme « une idée dangereuse » car ouvrant sur une inexorable « perte de pouvoir pour les membres des élites politiques » (29). Permettre aux citoyens de « décider de tout » provoquerait la « totale annihilation [du] système, [des] réseaux et [des] lobbies [des parlementaires] » (30). Partant, il ne s'agirait pas « de retirer la démocratie électronique de l'agenda mais de s'assurer qu'elle n'y apparaisse pas » (31). *A priori* très empreinte de fantasmes, cette vision des choses partage peut-être beaucoup avec les attaques portées, au Royaume Uni, contre les pétitions pouvant être déposées sur le site du Premier ministre. Doté d'un fonctionnement quelque peu opaque, ce système, créé en 2006, a néanmoins rapidement rencontré un certain succès en accueillant près de 3 000 textes et pas moins de 2 millions de signatures lors de son premier trimestre d'existence. Il n'en a pas moins été accusé par plusieurs responsables politiques de n'être qu'un foyer de « contre-vérités ».

Vers quels horizons e-démocratiques ?

Doit-on en conclure que la démocratie électronique est vouée à n'être qu'un mythe politique de plus ? La réponse n'est finalement pas si évidente. Il est même possible d'y répondre par la négative si l'on écarte l'idée qu'elle puisse, au moins dans un futur proche, subvertir la relation entre gouvernés et gouvernants (32). Si l'e-démocratie n'est pas, en l'état actuel des choses, sur le point d'engager les sociétés contemporaines dans une révolution politique, elle peut cependant contribuer à renforcer les processus plus traditionnels.

D'un point de vue purement pratique, tout d'abord, ses instruments aident à dépasser les limites techniques du débat démocratique « classique ». Les forums électroniques peuvent, par exemple, faire mentir un Robert Dahl estimant qu'il faudrait « près de 200 jours, à raison de 8 heures de délibération quotidienne, pour que chacun puisse s'exprimer 10 minutes sur un sujet donné dans une ville de 100 000 habitants » (33). De même, comme le suggère l'expérience écossaise, la pétition électronique peut être d'une aide précieuse pour agréger des soutiens disséminés sur un territoire à l'habitat dispersé, ce dont une campagne pétitionnaire « papier » n'est pas assurée.

Elle contribue enfin à l'inscription dans l'espace public d'expressions qui n'y avaient jusqu'alors pas accès.

Mais au-delà de ces considérations, l'électronique s'adapte surtout avec une certaine aisance à l'*impératif de transparence* et de *redevabilité* (*accountability*) qui gagne les démocraties libérales depuis quelques années et dessine de nouveaux contours à la légitimité des gouvernants. On peut évidemment penser ici à l'engagement pris par le Président Obama de conduire un « gouvernement ouvert et transparent », s'appuyant sur la diffusion de l'information mais également sur la participation des citoyens, voire leur « collaboration » par le biais d'« outils innovants » (*chat*, blogs, conversation « en ligne », etc.) (34). C'est également dans ce registre, qui est donné à voir comme un dévoilement des mécanismes de la prise de décision, que s'inscrivent des expériences aussi surprenantes (au moins du point de vue français) que la retransmission sur internet du Conseil des ministres estonien (35) ou l'obligation faite aux ministères finlandais de présenter sur le forum « otakantaa.fi » les réformes qu'ils sont sur le point de porter. Si cette tendance est généralement moins inspirée par une volonté d'approfondissement du champ démocratique que par les préceptes de la « nouvelle gestion publique », elle recèle cependant certaines opportunités. En poursuivant dans cette logique, ne pourrait-on en effet imaginer que les outils de la démocratie électronique permettent de multiplier les « forums hybrides », ces lieux où se croisent experts et citoyens dits « ordinaires » pour débattre de manière pédagogique d'une décision politique à venir particulièrement sensible, stratégique ou simplement technique (politique énergétique d'une nation, organismes génétiquement modifiés, nanotechnologies, etc.) (36). La systématisation d'une telle démarche serait facilitée par les outils du monde virtuel, d'un point de vue logistique et financier. Elle associerait surtout les citoyens à ce principe central du gouvernement représentatif qu'est « l'épreuve de la discussion » (37). L'échange ainsi permis n'équivaudrait certes pas à une procédure de décision

(27) *Ibid.*, pp. 35-36.

(28) On pourrait mettre en regard ces arguments et ceux échangés par les députés français de la fin du XIX^e siècle, lors des débats sur la mise en place de l'isoloir. Voir Alain Garrigou, *Les secrets de l'isoloir*, Paris, Éditions Thierry Magnier, coll. « Troisième culture », 2008.

(29) Harald Mahrer et Robert Krimmer, *op. cit.*, p. 37.

(30) *Ibid.*

(31) *Ibid.*

(32) Jérôme Tournadre-Plancq, « La démocratie électronique en débat(s) », *Note de veille du Centre d'analyse stratégique*, n° 117, novembre 2008.

(33) Robert Dahl, *On Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1998, cité dans Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2008, p. 68.

(34) <http://www.whitehouse.gov/the_press_office/TransparencyandOpenGovernment>

(35) Le huis clos n'est réservé qu'aux discussions relatives à la Défense nationale.

(36) Voir sur ce sujet, Michel Callon, Pierre Lascombes et Yannick Barthe, *Agir dans un mode incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.

(37) Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

(laquelle reviendrait toujours à l'instance de représentation) mais conduirait néanmoins à mettre à l'épreuve, à justifier et à évaluer afin d'obtenir accord et consentement (38). Dans un même mouvement, cette orientation s'accorderait avec ce que l'on pourrait, en s'appuyant notamment sur l'influence attribuée à certains blogs ou collectifs politiques « indépendants » (comme MoveOn.org aux États-Unis, notamment), présenter comme la spécificité incontestable d'Internet : « l'expression réalisée » des pouvoirs de veille, de vigilance, de dénonciation et de notation (39).

Rien n'interdit par ailleurs de prendre simplement au mot ces organisations qui, à l'instar de l'Organisation de coopération et de développement économique ou de la Commission européenne, appellent les gouvernements à œuvrer technologiquement à l'émergence d'un « citoyen actif » dont le rôle ne devrait pas être réduit à la « simple consultation ». Dans le souci d'améliorer la qualité de la norme et de la rendre ainsi plus acceptable, l'opportunité devrait être donnée à ce citoyen de « faire part de [ses] vues sur une politique en action et de suggérer des changements » (40). En approfondissant cette idée, on pourrait également envisager l'institutionnalisation de lieux et de dispositifs permettant les retours d'expérience de citoyens ou, plus simplement, l'appréciation au plus près de leurs besoins afin de nourrir le contrôle continu de politiques publiques. Répétons-le, l'enjeu n'est pas de subvertir la relation gouvernés-gouvernants, mais de la renforcer. Les applications ne manquent pas, qui ont fait la preuve de leur pertinence. Depuis la fin des années 1990, le programme « *e-democracy* » de la Hansard Society, un centre de recherche présidé par le *speaker* de la Chambre des Communes, a ainsi conduit une série de consultations « en ligne » pour le Parlement britannique. L'une de leurs particularités est de s'adresser, en partenariat avec des associations spécialisées, à des populations ne disposant pas toujours du meilleur accès à l'espace public (allocataires sociaux, victimes de violences domestiques, etc.). Synthétisé, ce vécu fournit alors un matériau précis et informé aux commissions parlementaires concernées. Le pouvoir politique reste maître des orientations finales mais peut donc, s'il le juge nécessaire, bénéficier d'une « expertise profane », susceptible d'attirer son attention sur des points oubliés ou négligés par ses agents.

Cette procédure implique un effort de la part des gouvernants, qui pourrait d'ailleurs résumer l'orientation générale d'une démocratie électronique viable et crédible aux yeux des gouvernés : l'articulation entre la participation citoyenne électronique (qu'elle prenne la forme de la discussion ou d'une collaboration directe) et la décision finalement entérinée par le pouvoir doit être transparente (41) afin que les citoyens puissent apprécier leur apport réel au travail politique et ne soient pas tentés d'y voir une instrumentalisation.

Jérôme Tournadre-Plancq,
Chargé de recherche CNRS,
Institut des sciences sociales du Politique
(Université Paris Ouest-Nanterre)

(38) Bernard Manin et Nadia Urbinati (entretien réalisé par Hélène Landemore), « La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? », *La Vie des idées*, 7 mars 2008 <http://www.laviedesidees.fr/IMG/pdf/20080307_landemore.pdf>

(39) Pour Pierre Rosanvallon, c'est dans ce cadre qu'Internet peut être considéré comme une *forme politique* en soi. Voir Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, coll. « Les livres du nouveau monde », 2006, p. 75.

(40) Ann Macintosh, « L'utilisation des techniques de l'information et de la communication pour une plus large participation des citoyens aux décisions publiques », dans OCDE, *Promesses et limites de la démocratie électronique : les défis de la participation citoyenne en ligne*, Paris, OCDE, 2003, p. 35.

(41) Cette question est de toute façon centrale en matière de démocratie participative, comme le souligne Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit*, *op. cit.*